

Règlement de la course **Foxrun**

1. L'organisation

L'ASBL ARUN porte l'entière responsabilité légale et opérationnelle de l'organisation du Foxrun qui aura lieu le samedi 21 juin 2025 à Wezembeek-Oppem.

L'organisateur souscrit une assurance en responsabilité civile pour la durée de l'épreuve et rappelle aux concurrents qu'il peut être de leur intérêt de souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique sportive.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables en cas d'accident, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte, de vol ou détérioration de biens personnels pouvant survenir à l'occasion du trail (parking et annexes compris).

L'organisation de l'épreuve est placée sous la responsabilité d'un directeur de course qui veillera à l'application du présent règlement.

2. Acceptation du règlement

La participation à l'événement Foxrun implique l'acceptation express, sans réserve, du présent règlement, de l'éthique de l'événement et des éventuelles instructions adressées par l'organisateur aux participants.

3. Condition de participation et d'inscription

Les courses sont ouvertes à toute personne, homme ou femme, licenciée ou non. Les participants de moins de 18 ans courent sous la responsabilité de leur parent ou de leur tuteur.

L'inscription doit se faire en ligne, exclusivement sur ultratiming.live. Il n'y aura pas d'inscription sur place, le jour de la course.

Le Foxrun est une course pédestre disputée sur routes, sentiers et chemins forestiers balisés. Elle est courue sur 4 distances : 9 km, 20 km et 35 km, et une 'Young Race' de 4 km. Le départ du 35 km sera donné à 10h00. Le départ du 20 km sera donné à 10h15. Le départ du 9 km sera donné à 10h30. Le départ de la Young Race sera donné à 10h45.

L'inscription à une des courses de la Foxrun est signe d'acceptation du coureur au règlement présent.

Le droit d'inscription ne sera pas remboursé en cas d'annulation par le coureur.

Chaque participant reconnaît être en bonne santé et apte à la pratique de sports d'endurance.

4. Respect de l'environnement

En s'inscrivant à l'événement Foxrun, les participants s'engagent à respecter l'environnement et les espaces naturels qu'ils traversent.

Il est strictement interdit d'abandonner vos déchets (tubes de gel, papier, détritiques organiques, emballages plastiques...) le long du parcours. Des poubelles sont disponibles à chaque poste de ravitaillement et il est impératif qu'elles soient utilisées.

Tous les participants doivent garder les déchets et emballages avec eux jusqu'à ce qu'ils puissent les jeter dans les poubelles qui leur sont fournies à chaque ravitaillement.

L'organisation encourage les coureurs à s'équiper d'un sac ou d'une pochette pour transporter leurs déchets vers le bac suivant. Le non-respect de l'environnement et le fait de laisser ces déchets sur ou autour du parcours sera sanctionné par une disqualification.

Il est impératif que vous suiviez les chemins tels qu'ils sont balisés, sans les raccourcir.

Aucun gobelet jetable ne sera distribué aux postes de ravitaillement. Il est demandé aux coureurs de se munir de leur propre gobelet. Il s'agit de réduire l'utilisation de plastique par les coureurs, ainsi que par les bénévoles de la Foxrun.

5. Balisage

Le balisage mis en place se présente sous la forme de banderole (rubalise) et de fléchage aux endroits critiques. Il est obligatoire de suivre le balisage. Toute tentative de tricherie sera sanctionnée par une disqualification. Aux traversées des routes : LE RESPECT DU CODE DE LA ROUTE est PRIMORDIAL et doit être respecté par le coureur. Les routes ne seront pas fermées à la circulation. Des signaleurs sont présents à certains carrefours pour aider les coureurs. Ils ont pour tâche de ralentir la circulation. Les coureurs doivent respecter les injonctions des signaleurs et des agents de police. Un accident survenant suite à un non-respect du code de la route et/ou un non-respect des indications des signaleurs en place ne sera pas couverte par l'organisation de l'événement.

6. Conditions particulières

Si les circonstances l'exigent, l'organisation se réserve le droit, à tout moment, de modifier le parcours, les heures de départ, les délais, la position des ravitaillements et tout autre aspect lié au bon fonctionnement de la manifestation.

En cas de force majeure, de conditions météorologiques trop défavorables ou de toute autre circonstance mettant en péril la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de:

- reporter le départ de quelques heures maximum
- modifier les délais
- annuler l'événement
- neutraliser l'événement
- arrêter la course en cours

En cas d'annulation de l'événement, pour quelque raison indépendante de notre volonté, un remboursement complet ou partiel des frais d'inscription sera effectué. Le montant de ce remboursement sera fixé de manière à permettre à l'organisation de faire face à toutes les dépenses irrémédiables engagées à la date de l'annulation.

Si Annulation complète de l'événement :

100% du montant de l'inscription remboursé jusqu'au 30/04/2025

50% du montant de l'inscription remboursé jusqu'au 15/05/2025

Pas de remboursement si l'événement est annulé à partir du 16/05/2025

7. Droit à l'image

En participant à la FoxRun, les concurrents consentent expressément à ce que leur image puisse être captée et utilisée par l'organisateur ou ses partenaires.

Les photographies et vidéos prises lors de l'événement pourront être exploitées à des fins promotionnelles, publicitaires, éditoriales ou de communication, sur tout support (site internet, réseaux sociaux, affiches, flyers, presse, etc.), et ce, sans limite de temps ni compensation financière.

Si un participant ne souhaite pas apparaître sur ces supports, il devra le signaler expressément à l'organisateur avant le jour de la course, par écrit, à l'adresse suivante : [info.aruntrail@gmail.com]. L'organisateur s'efforcera alors de respecter cette demande dans la mesure du possible.

8. Modification du règlement

L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à court terme qui seront annoncées en temps opportun.

9. Politique de protection des données personnelles

Lors de l'inscription, le participant accepte que des données personnelles puissent être collectées et transmises à des tiers à des fins de chronométrage, de classement et de résultats ainsi que pour la publication de listes respectives sur Internet.

Les informations sont collectées dans le cadre d'une inscription à l'une des courses du Foxrun, pour les besoins de l'organisation et notamment pour identifier chaque concurrent afin de communiquer ses informations relatives à sa participation avant, pendant ou après l'événement.

Le participant accepte que son prénom, nom, pays, date de naissance, numéro de dossard et résultats (classement, heure) puissent être publiés dans tous les médias imprimés et électroniques pertinents pour l'événement.

Les données du coureur sont conservées dans la base de données pendant 10 ans. Ce délai est renouvelable à chaque inscription et correspond à la durée légale de conservation des données du certificat médical et de non-contre-indication à la pratique de l'athlétisme ou à la course en compétition, ou à la carte sportive. Au-delà de ces 10 ans, et à moins que le coureur autorise l'organisation à conserver ses données, toutes les données sont supprimées à l'exception du nom, prénom, date de naissance, sexe et nationalité du coureur pour maintenir le classement.

Selon le règlement général sur la protection des données (UE RGPD 2016/679 et 2018/1807), tout concurrent a le droit d'accéder et de modifier toutes les informations le concernant. Cela peut être fait via la page de l'événement via mail. Toute modification des données peut être effectuée par les concurrents eux-mêmes.

10. Retrait et port du dossard

Le retrait des dossards se fera dans le courant du mois de juin 2025 chez notre partenaire, le magasin Urban Tri Sport, chaussée de Malines 167, 1970 Wezembeek-Oppem ou le jour de la course au Vosberg 44, 1970 Wezembeek-Oppem, 1h30 heures avant, et jusqu'à 15 minutes avant le début de la course (zone de départ et arrivée de la course).

Le dossard devra être visible pendant toute la durée de l'épreuve. Il sera porté sur la poitrine ou l'abdomen. Si celui-ci est non visible ou perdu, il pourra entraîner la disqualification.